

**Mairie de Solliès-Pont**

1 rue de la République  
83210 SOLLIÈS-PONT

À l'attention de M. Bernard GRIMAL,  
commissaire-enquêteur

*Par email et par lettre recommandée avec accusé de réception*

**Objet** : désaccord sur le projet d'aménagement du « ruisseau de Sainte-Christine »  
**Référence** : étude INGEROP n° MM3068 « Schéma d'aménagement du ruisseau de Sainte-Christine » de septembre 2016

Paris, le 25 septembre 2017

Monsieur le commissaire-enquêteur,


Dans le cadre de l'enquête publique portant sur le projet de mise à jour du schéma d'aménagement du « ruisseau de Sainte-Christine », j'ai l'honneur de vous signifier mon total **désaccord** sur ledit projet, pour des raisons de forme et de fond.

Sur la forme

Le bassin de rétention tel qu'il est proposé dans le projet emporte dans son périmètre la parcelle AX110 dont je suis le propriétaire. Cette parcelle est bordée, en limite de propriété, par le ruisseau « Le Cubertix » qui n'est nullement alimenté, à ce jour, par le ruisseau de Sainte Christine. Le Cubertix appartient à un réseau d'irrigation géré par l'ASA « Les Terrins ». Aussi, je trouve particulièrement trompeur le libellé de cette enquête publique qui peut laisser croire qu'elle concerne une autre partie du territoire de la commune et peut donc passer inaperçue à des personnes pourtant directement concernées.

Par ailleurs, je constate que cette enquête fait suite à une étude lancée il y a plus de 3 ans. Pourtant, alors que je suis directement concerné en tant que propriétaire par les conséquences de la solution proposée, je n'ai jamais été consulté en amont, ni même informé de l'étude. Mon frère, propriétaire de la parcelle contigüe et, pire, l'ASA « Les Terrins » n'ont, pas plus, été consultés ou informés. De telles pratiques constituent, pour le moins, un manquement grave des services de la commune et sont scandaleuses dans leur principe.

Bien entendu, je n'ai pas plus été informé personnellement de l'ouverture de l'enquête publique (je n'habite pas sur le territoire de la commune), si bien que j'aurais pu me trouver exproprié de mon

  
Hervé BONO  
Propriétaire de la parcelle AX110  
1 allée des Genévriers  
83390 PIERREFEU-DU-VAR

terrain sans même avoir pu donner un avis en temps utiles, ce qui est un comble ! Je ne dois de pouvoir m'exprimer que grâce à un ami qui a informé mon frère et moi de l'ouverture de cette enquête. En termes de transparence de la vie publique, on a vu mieux !

### Sur le fond

Les ouvrages prévus consistent à écrêter le débit d'eau du ruisseau de Sainte-Christine par le biais d'un bassin de rétention, via « Le Cubertix ». L'objet de l'opération est de revenir sur le scénario d'aménagement pluvial de 1998 car celui-ci « *impacte les possibilités d'urbanisation du site des Laugiers Sud* » (2<sup>ème</sup> § du chapitre 3.1 de l'Étude). Or, une telle modification appelle les quatre observations suivantes :

1. l'Étude ne prend pas en compte que le ruisseau « le Cubertix » n'est pas qu'un réseau pluvial mais qu'il s'agit d'abord d'un réseau d'irrigation (cf. page plan 51 et §7.1.2.2). Or, cette qualité appelle d'autres conséquences qui ne semblent pas avoir été étudiées (cf. l'absence de consultation préalable de l'ASA des Terrins),
2. le bassin proposé dans la nouvelle étude ne pourra répondre que partiellement au besoin de rétention puisqu'il ne pourra pas recevoir les eaux du bassin versant de Sainte-Maïsse. Pour répondre à cette contrainte, une localisation du bassin dans la zone AY aurait été plus appropriée,
3. le bassin de rétention, tel qu'il est projeté, est en bordure de zones déjà urbanisées, ce qui peut poser des problèmes de sécurité pour les biens et les personnes, sans parler des nuisances liées à la présence même du bassin (moustiques...),
4. enfin, la zone AX, où se situe le projet de bassin, figure aujourd'hui dans la « zone à urbaniser ». Il n'y a donc aucune raison pour que les propriétaires des zones AX concernés subissent les conséquences de l'urbanisation envisagée dans un autre quartier.

C'est pourquoi, j'exprime un avis totalement négatif sur ce projet fait sans la moindre concertation et qui est défaillant à bien des titres.

Je vous prie de croire, Monsieur le commissaire-enquêteur, à mes salutations distinguées.

Hervé Bono



---

Hervé BONO  
Propriétaire de la parcelle AX110  
1 allée des Genévriers  
83390 PIERREFEU-DU-VAR